



Nations Unies

Commission de statistique

**Rapport sur les travaux
de la quarante-deuxième session
(22-25 février 2011)**

Conseil économique et social
Documents officiels 2011
Supplément n° 4

Conseil économique et social
Documents officiels 2011
Supplément n° 4

Commission de statistique

**Rapport sur les travaux
de la quarante-deuxième session
(22-25 février 2011)**



Nations Unies • New York, 2011

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention	1
A. Projet de décision présenté au Conseil pour adoption	1
Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-deuxième session et ordre du jour provisoire et dates de sa quarante-troisième session	1
B. Décisions portées à l'attention du Conseil	5
42/101. Journée mondiale de la statistique	5
42/102. Examen du programme : statistiques ventilées par sexe	5
42/103. Comptabilité nationale	7
42/104. Comptabilité économique et environnementale	9
42/105. Statistiques de l'énergie	9
42/106. Statistiques économiques intégrées	10
42/107. Indicateurs économiques à court terme	11
42/108. Programme de comparaison internationale	12
42/109. Indicateurs de développement	13
42/110. Statistiques du développement humain	14
42/111. Application des Principes fondamentaux de la statistique officielle	16
42/112. Renforcement des capacités statistiques	17
42/113. Développement des statistiques régionales en Asie occidentale	17
42/114. Questions relatives au programme (Division de statistique de l'ONU)	18
42/115. Points pour information	18
II. Questions soumises à la Commission pour examen et décision	20
A. Journée mondiale de la statistique	20
B. Examen du programme : statistiques ventilées par sexe	20
C. Comptabilité nationale	21
D. Comptabilité économique et environnementale	21
E. Statistiques de l'énergie	22

F.	Statistiques économiques intégrées	23
G.	Indicateurs économiques à court terme	23
H.	Programme de comparaison internationale	24
I.	Indicateurs de développement	24
J.	Statistiques du développement humain	25
K.	Application des principes fondamentaux de la statistique officielle	26
L.	Renforcement des capacités statistiques	26
M.	Développement des statistiques régionales en Asie occidentale	27
III.	Questions soumises pour information	28
A.	Recensements de la population et des logements	28
B.	Statistiques sanitaires	28
C.	Statistiques de l'éducation	28
D.	Statistiques agricoles	29
E.	Registres d'entreprises	29
F.	Statistiques du tourisme	29
G.	Statistiques des prix	29
H.	Statistiques de l'environnement	30
I.	Coordination et intégration des programmes statistiques	30
J.	Inventaire des normes statistiques mondiales	30
K.	Normes ouvertes communes d'échange et de mise en commun des données et métadonnées	31
L.	Suite donnée aux décisions de politique générale du Conseil économique et social	31
M.	Cadres nationaux d'assurance de la qualité	31
N.	Gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale	31
O.	Mesure de la performance économique et du progrès social	32
IV.	Questions relatives aux programmes (Division de statistique de l'ONU)	33
V.	Ordre du jour provisoire et dates de la quarante-troisième session de la Commission	34
VI.	Rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante-deuxième session	35
VII.	Organisation de la session	36
A.	Ouverture et durée	36
B.	Participation	36
C.	Élection des membres du Bureau	36
D.	Ordre du jour et organisation des travaux	36
E.	Documentation	38

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projet de décision présenté au Conseil pour adoption

1. La Commission de statistique recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant :

Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-deuxième session et ordre du jour provisoire et dates de sa quarante-troisième session

Le Conseil économique et social :

- a) Prend note du rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-deuxième session;
- b) Décide que la quarante-troisième session de la Commission se tiendra à New York du 28 février au 2 mars 2012;
- c) Approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation de la quarante-troisième session de la Commission tels qu'ils figurent ci-après :

Ordre du jour provisoire de la quarante-troisième session de la Commission

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Examen du programme : recensements de la population et des logements

Documentation

Ordre du jour provisoire et annotations

Note du Secrétariat sur l'organisation des travaux de la session

4. Statistiques démographiques et sociales :

- a) Statistiques sociales;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- b) Statistiques sur les drogues, la consommation de drogues et la criminalité;

Documentation

Rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

- c) Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités;
Documentation
Rapport du Groupe de Washington sur les statistiques des incapacités
 - d) Statistiques des migrations;
Documentation
Rapport du Secrétaire général
 - e) Statistiques de l'emploi;
Documentation
Rapport de l'Organisation internationale du Travail
 - f) Statistiques ventilées par sexe.
Documentation
Rapport du Secrétaire général
5. Statistiques économiques :
- a) Comptabilité nationale;
Documentation
Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale
 - b) Statistiques agricoles;
Documentation
Rapport des Amis de la présidence sur les statistiques agricoles
Rapport du Groupe de Wye sur les statistiques du développement rural et du revenu des ménages tiré de l'agriculture
 - c) Statistiques industrielles;
Documentation
Rapport du Secrétaire général
 - d) Statistiques de la distribution;
Documentation
Rapport du Secrétaire général
 - e) Statistiques du commerce international de marchandises;
Documentation
Rapport du Secrétaire général
Rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international de marchandises

- f) Statistiques du commerce international des services;
Documentation
Rapport de l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services
- g) Statistiques des services;
Documentation
Rapport du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services
- h) Statistiques des technologies de l'information et des communications;
Documentation
Rapport du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement
- i) Statistiques des finances;
Documentation
Rapport du Fonds monétaire international
- j) Programme de comparaison internationale;
Documentation
Rapport de la Banque mondiale
- k) Groupe d'Ottawa sur les indices des prix.
Documentation
Rapport du Groupe d'Ottawa sur les indices des prix
6. Statistiques des ressources naturelles et de l'environnement :
- a) Comptabilité économique environnementale.
Documentation
Rapport du Comité d'experts des Nations Unies sur la comptabilité économique environnementale
7. Activités non classées par domaine :
- a) Coordination et intégration des programmes statistiques;
Documentation
Rapport du Comité de coordination des activités de statistique
- b) Classifications économiques et sociales internationales;
Documentation
Rapport du Secrétaire général

- c) Renforcement des capacités statistiques;
Documentation
Rapport du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle
 - d) Indicateurs du développement;
Documentation
Rapport du Secrétaire général
 - e) Suite donnée aux décisions de politique générale du Conseil économique et social;
Documentation
Rapport du Secrétaire général
 - f) Principes régissant les activités statistiques internationales;
Documentation
Rapport du Comité de coordination des activités de statistique
 - g) Développement des statistiques régionales;
Documentation
Rapport de la Commission économique pour l'Europe
 - h) Gestion de l'information géospatiale mondiale;
Documentation
Rapport du Secrétaire général
 - i) Journée mondiale de la statistique;
Documentation
Rapport du Secrétaire général
 - j) Statistiques du développement humain;
Documentation
Rapport du Programme des Nations Unies pour le développement
 - k) Application des Principes fondamentaux de la statistique officielle.
Documentation
Rapport du Secrétaire général
8. Questions relatives aux programmes (Division de statistique de l'ONU).
9. Ordre du jour provisoire et dates de la quarante-quatrième session de la Commission.
Documentation
Note du Secrétariat présentant le projet d'ordre du jour provisoire de la quarante-quatrième session de la Commission

Note du Secrétariat sur le projet de programme de travail pluriannuel de la Commission

10. Rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante-troisième session.

B. Décisions portées à l'attention du Conseil

2. Les décisions ci-après, adoptées par la Commission, sont portées à l'attention du Conseil :

42/101

Journée mondiale de la statistique

La Commission de statistique :

- a) S'est félicitée et réjouie du fait que la célébration de la Journée mondiale de la statistique avait été un succès planétaire¹ et eu un effet positif de sensibilisation à l'importance des statistiques officielles;
- b) A rendu hommage à la Division de statistique de l'ONU pour avoir fourni des outils utiles et appuyé les célébrations dans le monde entier;
- c) A pris note de la recommandation tendant à allouer suffisamment de temps à la préparation des célébrations aux niveaux national et mondial;
- d) A noté que les célébrations de la Journée mondiale de la statistique 2010 avaient touché un large public mais qu'une attention plus grande devait à l'avenir être portée à leur couverture par les médias;
- e) A appelé de ses vœux la poursuite de la célébration de journées régionales et nationales de la statistique, dont l'effet positif pour la promotion du rôle des statistiques était avéré;
- f) A pris note des propositions tendant à célébrer la Journée mondiale de la statistique à intervalles réguliers et notamment de préférence tous les deux ou cinq ans;
- g) A prié la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies de formuler, en consultation avec le Bureau de la Commission, une proposition au sujet de la fréquence et des modalités de cette célébration et notamment l'adoption d'une résolution dans ce sens par l'Assemblée générale, et de lui faire rapport à ce sujet à sa quarante-troisième session.

42/102

Examen du programme : statistiques ventilées par sexe

La Commission de statistique :

- a) A accueilli avec satisfaction l'examen du programme figurant dans le rapport du Service de statistique du Ghana sur les statistiques ventilées par sexe² et

¹ Voir E/CN.3/2011/2.

² E/CN.3/2011/3.

les documents officiels, et remercié cet organisme du travail effectué en tant qu'agent chargé de l'examen du programme;

b) S'est félicitée des travaux de la Division de statistique de l'ONU sur les statistiques ventilées par sexe³, en particulier la publication du rapport intitulé *The World's Women 2010: Trends and Statistics* (Les femmes dans le monde 2010 : tendances et statistiques), et de ceux du Groupe des Amis de la présidence de la Commission, dirigé par le Mexique, sur les indicateurs de la violence à l'égard des femmes⁴;

c) A exhorté la Division de statistique à renforcer son rôle de chef de file pour le développement des statistiques ventilées par sexe sur le plan mondial;

d) A salué le travail accompli en matière de statistiques ventilées par sexe par les commissions régionales et d'autres entités telles que la Banque mondiale et le Fonds des Nations Unies pour la population, qu'il a priées d'aller encore plus loin dans ce domaine, et demandé à la Division de statistique de prendre en considération le résultat de ces travaux dans le cadre du renforcement du programme mondial;

e) A approuvé les activités décrites au paragraphe 46 du rapport du Service de statistique du Ghana² et les propositions formulées au paragraphe 50 du même rapport, mais demandé que soient définies les priorités à respecter;

f) A pris note du rôle stratégique du Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques ventilées par sexe et demandé que les activités suivantes soient inscrites à son programme de travail :

i) Examiner les statistiques ventilées par sexe dans l'objectif d'établir une série d'indicateurs sexospécifiques minima;

ii) Guider l'élaboration de manuels et de directives méthodologiques en vue de la production de statistiques ventilées par sexe et de leur exploitation;

iii) Assurer la coordination du programme mondial de statistiques ventilées par sexe;

g) A prié la Division de statistique, les commissions régionales, la Banque mondiale et le Fonds des Nations Unies pour la population de collaborer étroitement avec les États Membres pour apporter un appui au niveau des pays et les aider à établir un programme national bien conçu en matière de statistiques ventilées par sexe;

h) A prié la Division de consulter les services de traduction de l'ONU afin de fournir des traductions adéquates du terme *gender*, en prenant en considération à cet égard les travaux de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale;

i) A estimé que des ressources supplémentaires seraient nécessaires pour mener à bien le programme de statistiques ventilées par sexe qui est proposé et prié la communauté des donateurs d'allouer des fonds suffisants à ce domaine important;

³ Voir E/CN.3/2011/4.

⁴ Voir E/CN.3/2011/5.

j) A prié la Division de statistique et le Groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques ventilées par sexe de lui faire rapport, à sa quarante-troisième session, sur les plans de travail et les stratégies qu'ils se proposaient de mettre en œuvre pour renforcer le programme mondial de statistiques ventilées par sexe.

42/103

Comptabilité nationale

La Commission de statistique :

a) A salué le rapport⁵ du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, et s'est félicitée de son travail;

b) S'est réjouie de la publication de la version anglaise du *Système de comptabilité nationale de 2008*⁶ (SCN 2008) et de sa diffusion auprès des États Membres;

c) S'est félicitée des progrès de la traduction du SCN 2008 dans d'autres langues, notamment les langues officielles de l'ONU, et a exprimé sa plus profonde gratitude aux institutions qui y participent;

d) A appuyé le projet concernant le mandat et la gouvernance du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et du Groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale, et prié le Groupe de travail de porter si nécessaire les questions relevant du programme de recherche ou de la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale 2008, en particulier celles relatives au traitement des permis d'émission dans le cadre de programmes de plafonnement des émissions et d'échange de droits d'émission et de services d'intermédiation financière indirectement mesurés, à l'attention du Groupe consultatif d'experts, conformément aux procédures de mise à jour, pour que celui-ci les examine en veillant à assurer une large participation de la communauté statistique mondiale;

e) A prié le Groupe de travail intersecrétariats de réfléchir, en concertation avec le Groupe consultatif d'experts, à des directives concernant la prise en compte de la contribution du secteur informel en vue d'une mesure exhaustive du produit national brut, aux questions concernant le secteur des ménages, notamment la répartition du revenu des ménages, celles relatives au bien-être qui font l'objet des conclusions du rapport de la Commission sur la mesure de la performance économique et du progrès social (dit rapport Stiglitz) ainsi que dans d'autres rapports nationaux et internationaux consacrés à ce sujet, à la mesure de la recherche-développement et des services financiers, à l'établissement d'une comptabilité nationale trimestrielle et à la compilation des éléments de dépense du produit national brut, et de lui faire rapport en temps voulu sur le résultat de ses travaux;

f) A pris note de la proposition du Groupe de travail intersecrétariats de surveiller les progrès de la mise en œuvre du SCN 2008 et prié le Groupe de travail de faire preuve de souplesse dans cette mise en œuvre;

⁵ E/CN.3/2011/6.

⁶ Publication des Nations Unies, numéro de vente : E.08.XVII.29.

- g) S'est réjoui de la création par le Groupe de travail intersecrétariats d'une page Web consacrée à la mise en œuvre du SCN 2008 en vue de faciliter les échanges d'expériences entre pays qui passent au Système 2008 en même temps qu'ils adoptent la *Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, Rév. 4*, et la *Classification centrale de produits, Version 2*;
- h) A pris note des expériences des États Membres et des difficultés qu'ils éprouvent à mettre en œuvre le SCN 2008, et est convenu qu'il fallait renforcer leurs capacités grâce à une assistance technique et à la formation;
- i) A noté qu'il importait d'achever rapidement la mise à jour du *Manuel de statistique des finances publiques* afin de permettre un alignement des statistiques de finances publiques sur le SCN 2008;
- j) A demandé que soit établie une base de connaissances spécialisée rassemblant des supports de formation en vue de la mise en œuvre du SCN 2008 et couvrant les données source et les modalités de mise en œuvre;
- k) S'est à nouveau prononcée en faveur du passage en trois étapes au SCN 2008, mais a estimé qu'il fallait faire preuve de souplesse au niveau du calendrier de mise en œuvre par les États Membres compte tenu des besoins découlant de leurs différents stades de développement;
- l) A exhorté le Groupe des Amis de la présidence sur les obstacles à la mise en œuvre du SCN 1993 à terminer ses travaux le plus rapidement possible, compte tenu du programme de mise en œuvre du SCN 2008 défini par le Groupe de travail intersecrétariats et des obstacles rencontrés par les États Membres passant au SCN 2008;
- m) A salué les activités des organisations internationales et régionales visant à faciliter la mise en œuvre du SCN 2008, notamment les stratégies régionales de mise en œuvre, et les a exhortées ainsi que les autres donateurs à leur consacrer davantage de ressources, notamment en vue du recrutement d'experts et de conseillers en matière de comptabilité nationale;
- n) A souligné qu'il importait que les États Membres établissent des programmes nationaux en vue de la mise en œuvre du SCN 2008 et de production des statistiques en découlant conformément aux programmes de mise en œuvre régionaux et mondial;
- o) A pris note des différentes méthodes de présentation utilisées par les organisations internationales et régionales pour les rapports sur la comptabilité nationale, et prié le Groupe de travail intersecrétariats de les étudier en vue d'en mettre au point une qui soit uniforme et de lui faire rapport à ce sujet.

42/104

Comptabilité économique et environnementale

La Commission de statistique :

a) S'est félicitée des progrès faits par le Comité d'experts des Nations Unies sur la comptabilité économique environnementale dans ses travaux⁷, et noté avec satisfaction que la révision du *Manuel de comptabilité nationale : Comptabilité économique et environnementale intégrée* n'avait pas pris de retard, en dépit des échéances serrées;

b) S'est félicitée de la transparence caractérisant l'élaboration de recommandations consensuelles sur les questions inscrites sur la liste concernant le volume I du *Manuel*, en particulier de la consultation mondiale qui avait mobilisé le concours des diverses parties prenantes au système de comptabilité national;

c) A réaffirmé qu'il était urgent d'achever le volume I du *Manuel* à temps pour qu'il lui soit soumis à sa quarante-troisième session et exhorté le Comité d'experts à délibérer sur les projets de chapitre en particulier, dès que possible, sur les problèmes de cohérence qui pourraient se faire jour au cours de la rédaction du volume;

d) A pris note des recommandations portant sur les questions inscrites sur la liste concernant le volume I, relevant que, pour l'une d'entre elles, la consultation mondiale n'était pas terminée et que, pour d'autres, les détails devraient être réglés lors de la concertation mondiale qui serait poursuivie avec les pays à propos des projets de chapitre du volume I du *Manuel* révisé;

e) A exhorté les États Membres à s'engager activement dans la promotion du *Manuel* en tant que cadre statistique permettant d'évaluer les liens entre environnement et économie dans les instances internationales, en particulier la Conférence des Nations Unies de 2012 sur le développement durable (Conférence Rio+20);

f) A prié le Comité d'experts d'élaborer, en concertation avec les États Membres et les commissions régionales, un plan en vue de la mise en œuvre du *Manuel* et de définir des priorités à respecter par les États Membres.

42/105

Statistiques de l'énergie

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur les statistiques de l'énergie⁸ et observé que les travaux entrepris sur les recommandations internationales pour les statistiques de l'énergie montraient l'efficacité de la coopération entre organismes, groupes d'experts et pays;

b) A adopté les Recommandations internationales pour les statistiques énergétiques;

⁷ Voir E/CN.3/2011/7.

⁸ E/CN.3/2011/8.

c) A souscrit aux principaux éléments du projet de programme de mise en œuvre;

d) A appelé de ses vœux une réflexion sur des directives claires concernant les données source, l'utilisation des données administratives et les pratiques optimales applicables à un plus large éventail de pays en vue du projet de Manuel des compilateurs de statistiques énergétiques à élaborer en concertation avec les États Membres et institutions concernés.

42/106 **Statistiques économiques intégrées**

La Commission de statistique :

a) A remercié les Amis de la présidence d'avoir élaboré des directives pratiques sur les statistiques économiques intégrées afin de renforcer la cohérence et la cohésion des statistiques économiques et d'avoir mené la consultation mondiale sur ces directives par le biais d'un mécanisme d'évaluation transparent⁹;

b) A accueilli avec satisfaction le projet intégral de directives et prié les Amis de la présidence de mettre au point la version définitive du document en prenant en compte les suggestions faites lors de la consultation mondiale et les commentaires qu'elle a émis;

c) A demandé que la version définitive des directives traite d'autres domaines importants qu'elle a évoqués, tels que les questions de gouvernance, l'intégration des données source (utilisation des sources administratives et des résultats d'enquête), l'intégration des enquêtes et sondages sur les ménages et les entreprises et celle des statistiques industrielles ou agricoles se rapportant à la question, et d'autres thèmes évoqués dans les commentaires;

d) A demandé que le document final donne des directives pratiques concernant le cadre de mise en œuvre de l'intégration des statistiques économiques et que, afin d'aider les pays à les mettre en œuvre, il prévoie également d'attribuer un ordre de priorité et un calendrier d'exécution pour chaque domaine à intégrer;

e) A invité les États Membres et organisations intéressés à communiquer aux Amis de la présidence leurs vues, accompagnées si possible d'études de cas, sur les divers thèmes suggérés pour améliorer les directives, de façon à ce qu'elles figurent dans le document final;

f) A demandé à la Division de statistique de créer et tenir à jour un portail de connaissances en ligne, même après la mise au point définitive des directives, afin de fournir un point d'accès unique à toutes sortes d'études de cas et d'informations relatives à l'intégration des statistiques économiques applicables au système statistique de pays aussi bien développés qu'en développement et encouragé les États Membres à partager leur expérience et leurs études de cas en vue de la mise au point définitive des directives et du portail.

⁹ Voir E/CN.3/2011/10.

42/107 Indicateurs économiques à court terme

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur les indicateurs économiques à court terme¹⁰ et s'est félicitée de l'initiative conjointe prise par la Division de statistique et Eurostat, en étroite collaboration avec Statistique Canada, Statistiques Pays-Bas et Rosstat qui consistait à proposer un programme sur les statistiques économiques à court terme s'inscrivant dans le cadre d'une réponse coordonnée à la crise économique et financière et faisant fond sur les recommandations d'une série de trois séminaires internationaux;

b) A approuvé le programme de travail proposé concernant les statistiques à court terme, qui visait à produire des estimations rapides et des indicateurs composites du cycle de l'activité économique, à mener des enquêtes de tendance et à établir un modèle de données, des indicateurs analytiques et la structure de gouvernance proposée;

c) A demandé que les besoins découlant des comptabilités nationales, des systèmes statistiques nationaux et d'autres mécanismes nationaux de gouvernance soient pris en considération dans la mise en œuvre du programme de travail, et que toute l'attention voulue soit portée à la question de l'amélioration des données source;

d) A encouragé les États Membres à créer des portails de données nationaux centralisés répondant volontairement aux normes d'échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX), conformément au modèle de données proposé, qui fait l'objet d'un consensus international, afin de garantir l'harmonisation avec les directives internationales, tout en reconnaissant que la création de ces portails de données exigeait des consultations supplémentaires avec les États Membres et de la souplesse au niveau des échéances à respecter;

e) A pris note du travail accompli par les institutions internationales et régionales qui indiquaient la façon de procéder pour compiler les indicateurs économiques à court terme et exhorté la Division de statistique à collaborer étroitement avec ces institutions à l'établissement du programme de statistiques économiques à court terme en vue de l'harmonisation des pratiques;

f) A encouragé les États Membres à participer aux évaluations globales sur les estimations rapides et les indicateurs composites du cycle de l'activité économique et à soumettre leurs pratiques en matière de compilation et d'utilisation des indicateurs à court terme pour inclusion dans la base de connaissances sur les statistiques économiques sur le site Web de la Division;

g) A prié la Division de statistique de nommer un conseiller interrégional pour aider les pays à former le personnel et renforcer les capacités nécessaires au programme international de statistiques à court terme et de collaborer étroitement avec les commissions régionales dans ce domaine;

h) A prié la Division de lui faire rapport en temps voulu, en lui présentant un programme de travail détaillé sur les statistiques économiques à court terme qui

¹⁰ E/CN.3/2011/11.

indique clairement les ressources à mobiliser et les obstacles à surmonter pour le mettre en œuvre.

42/108

Programme de comparaison internationale

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport de la Banque mondiale sur le Programme de comparaison internationale¹¹ et s'est félicitée des progrès accomplis jusqu'à présent;

b) A remercié le Bureau central de statistique de Norvège, dont le Directeur général a présidé le Conseil d'administration, pour ses précieux services et le travail qu'il avait accompli, et accueilli l'Italie à la présidence du Conseil;

c) A également remercié tous les partenaires qui avaient apporté leur concours au Programme de comparaison internationale, et tout particulièrement les coordonnateurs régionaux, qui avaient fourni aux pays des services de formation supplémentaires ainsi qu'un soutien financier;

d) A prié le Conseil d'administration, le Bureau mondial et les groupes régionaux de coordination du Programme de comparaison internationale de continuer à engager activement des consultations avec les États Membres sur la méthode utilisée pour le Programme, concernant notamment le processus de mise en relation au niveau mondial, ainsi que sur l'utilisation des données relatives à la parité de pouvoir d'achat et leur calcul, et a également demandé au Programme de comparaison internationale de se concerter avec le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale sur les questions liées à l'utilisation du Système de comptabilité nationale;

e) A prié le Conseil d'administration d'envisager de publier des données détaillées qui contribueraient à améliorer l'utilisation des données en conformité avec une politique de publication de données qui respecte la législation des pays en matière de statistique, et d'encourager la communication de métadonnées pertinentes en vue de faciliter l'interprétation et l'évaluation de la qualité des données;

f) A noté qu'il était nécessaire de financer les enquêtes sur les prix et d'autres activités connexes du Programme de comparaison internationale, telles que les programmes de renforcement des capacités concernant l'utilisation des résultats du Programme dans les pays en développement, et prié les partenaires de développement de tenir compte de cette nécessité dans l'allocation des fonds en faveur du développement;

g) A constaté que le Programme de comparaison internationale avait une importance déterminante pour les pays, notamment du fait qu'il leur donnait les moyens d'améliorer la collecte et le calcul de leurs données sur les prix et l'établissement de leurs comptes nationaux, et a prié la Banque mondiale de prendre des mesures supplémentaires pour aider les pays dans ce domaine.

¹¹ E/CN.3/2011/12.

42/109 Indicateurs de développement

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur les indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement¹² et remercié le Groupe interinstitutions et d'experts et la Division de statistique de l'ONU d'avoir assuré efficacement le suivi des progrès accomplis sur ces indicateurs et dispensé aux pays des services de formation au suivi des indicateurs à l'échelle nationale et infranationale;

b) S'est félicitée du renforcement de la concertation entre les pays et les organismes internationaux et des progrès enregistrés dans l'élimination des incohérences relevées dans les données sur les objectifs du Millénaire disponibles aux niveaux national et international depuis que la Commission de statistique a examiné cette question pour la première fois à sa trente-sixième session;

c) A noté l'amélioration de l'accès aux données permettant de suivre la réalisation des objectifs du Millénaire, tout en constatant que l'appropriation de ces données par les pays a pour conditions *sine qua non* l'amélioration de la coordination des systèmes de statistique nationaux et internationaux, la fourniture d'une formation à l'échelle nationale et internationale visant à renforcer les capacités en matière d'analyse de données et la mise en commun des pratiques optimales;

d) A prié la Division de statistique de créer un groupe d'experts chargé d'aider les pays, à leur demande, à régler certaines questions liées aux données sur les objectifs du Millénaire;

e) A encouragé la Division de statistique de continuer à tenir à jour le site Internet et la base de données sur les objectifs du Millénaire pour le développement, à en améliorer les fonctions et à en assurer la traduction dans toutes les langues officielles;

f) A constaté la lenteur de l'amélioration de la disponibilité et de la cohérence des données liées à certains indicateurs dans la base de données sur les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement, et engagé tous les organismes internationaux à aborder cette question lorsqu'ils fixeraient les priorités de leurs programmes de renforcement des capacités;

g) A pleinement approuvé les étapes suivantes des travaux du Groupe interinstitutions et d'experts proposées au paragraphe 30 du rapport du Secrétaire général¹², notamment la poursuite de la fourniture de services de formation pour le suivi à l'échelle nationale et infranationale;

h) A demandé au Groupe interinstitutions et d'experts de rendre compte des progrès accomplis à la Commission à sa quarante-troisième session.

¹² E/CN.3/2011/13.

42/110 Statistiques du développement humain

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Bureau de la Commission de statistique sur les statistiques du développement humain¹³, et en a pleinement approuvé et entériné les recommandations;

b) A pris acte du rapport de l'Afrique du Sud, du Brésil et du Maroc sur les préoccupations exprimées par les États Membres au sujet des indicateurs publiés par les organismes des Nations Unies¹⁴, pleinement souscrit aux préoccupations qui y étaient exprimées et appuyé sans réserve les conclusions formulées au paragraphe 25 dudit rapport;

c) A pris note du rapport du Programme des Nations Unies pour le développement sur les statistiques du développement humain¹⁵ et des autres documents de travail officiels, et s'est félicitée des efforts déployés par le Programme des Nations Unies pour le développement pour expliquer sa position;

d) A constaté que le *Rapport sur le développement humain* était un document d'importance, qui éclairait les débats sur le développement national et international, et a exprimé sa grave préoccupation quant aux sources et aux méthodes statistiques qui avaient servi à l'établir;

e) A exprimé son profond regret et son vif mécontentement face au fait que le Bureau du *Rapport mondial sur le développement humain* n'ait pas donné suite comme il convenait aux recommandations du groupe d'experts sur l'Indice de développement humain portant sur la qualité et la disponibilité des données liées aux indicateurs sélectionnés, l'utilisation de données émanant de sources non officielles et la nécessité de consulter activement la communauté statistique mondiale avant la publication du rapport de 2010, et a souligné à cet égard les points suivants :

i) Il avait été décidé de ne pas mentionner certains pays dans le *Rapport sur le développement humain* en raison de l'absence de données disponibles, et les bureaux nationaux de statistique concernés n'avaient pas été préalablement informés de cette décision;

ii) Il existait des disparités entre les données contenues dans le *Rapport sur le développement humain* et les données disponibles émanant de sources nationales, ainsi qu'entre les données publiées par différents organismes des Nations Unies;

iii) On avait utilisé des données non officielles, alors que la Commission avait souligné qu'on ne devait, en l'absence de données officielles, recourir à des données non officielles qu'après avoir consulté les bureaux nationaux de statistique sur la qualité et l'exactitude de ces données, et qu'il fallait alors fournir des explications détaillées sur les sources et les méthodes employées;

¹³ E/CN.3/2011/14.

¹⁴ E/CN.3/2011/16.

¹⁵ E/CN.3/2011/15.

f) A souligné la pertinence des Principes fondamentaux de la statistique officielle et des Principes régissant les activités statistiques internationales pour la question, a prié le Programme des Nations Unies pour le développement d'examiner ces principes et d'y souscrire et l'a encouragé à cet égard à jouer un rôle actif dans des instances telles que le Comité de coordination des activités de statistique afin d'en améliorer la coordination;

g) A fait valoir que, s'il appartenait au Programme des Nations Unies pour le développement de choisir le thème du *Rapport sur le développement humain* et les indicateurs utilisés, la question de la qualité et de l'adéquation des données relevait toutefois de la compétence de la Commission de statistique, au nom du système mondial de statistique, et que celle-ci devait être consultée au préalable;

h) A réaffirmé qu'il était nécessaire que le Programme des Nations Unies pour le développement communique en toute transparence les méthodes statistiques qu'il avait utilisées pour établir le *Rapport sur le développement humain*, et demandé que des consultations soient engagées avec toutes les parties concernées;

i) A souligné le rôle que continue de jouer le groupe d'experts sur l'Indice de développement humain créé par la Commission de statistique, et l'a chargé de continuer d'examiner les questions évoquées dans son premier rapport¹³;

j) A demandé au Programme des Nations Unies pour le développement :

i) De lui faire rapport sur les questions soulevées dans la présente décision dans un délai de trois mois;

ii) D'arrêter un programme pour les diverses phases préparatoires de l'établissement du *Rapport sur le développement humain*, et de le communiquer aux bureaux nationaux de statistique ou aux organismes de coordination nationaux afin qu'ils soient informés des sources de données statistiques et des méthodes qui auront servi à rédiger le rapport ainsi que des moyens d'aborder les éventuels problèmes et d'en faciliter le règlement;

iii) De consulter préalablement les États Membres dans le cadre de l'examen des données statistiques nécessaires pour les indicateurs utilisés dans le *Rapport sur le développement humain*;

iv) De mettre au point un plan de communication avec les bureaux nationaux de statistique concernant l'utilisation et la qualité des données nationales non officielles, en cas d'absence de données nationales officielles;

k) A demandé instamment à la Division de statistique d'aider activement les États Membres à résoudre les problèmes posés par la disparité et l'incohérence des données avec les organisations internationales, en accordant une attention particulière à la cohérence des données diffusées par les organismes des Nations Unies, a souligné à cet égard qu'un organisme du système des Nations Unies faisant autorité devait absolument coordonner les activités statistiques, a demandé aux autorités compétentes de l'ONU d'examiner la situation et a prié la Division de statistique de lui faire rapport sur la question à sa quarante-troisième session.

42/111

Application des Principes fondamentaux de la statistique officielle

La Commission de statistique :

a) S'est déclarée pleinement consciente du rôle central que continuaient de jouer les Principes fondamentaux de la statistique officielle¹⁶, et s'est félicitée de l'échange des données d'expérience entre les pays et de l'intégration des Principes fondamentaux aux lois, chartes et déclarations publiques relatives aux statistiques;

b) A constaté que les Principes fondamentaux n'avaient rien perdu de leur pertinence et qu'il n'était actuellement pas nécessaire de réviser les 10 principes;

c) A toutefois recommandé que la Division de statistique facilite la formation d'un groupe des Amis de la présidence qui serait chargé de réviser et de mettre à jour le préambule des Principes fondamentaux de façon à prendre en compte les éléments nouveaux intervenus depuis la formulation initiale de ces principes, de réfléchir à la manière dont on pourrait les renforcer et de mettre au point un guide pratique pour leur mise en œuvre qui tienne compte de ces éléments nouveaux et des bonnes pratiques des bureaux nationaux de statistique et des autres producteurs et utilisateurs de statistiques;

d) A recommandé que le Groupe des Amis de la présidence mène ses activités en consultant activement les États Membres et lui fasse rapport avant 2014, année du vingtième anniversaire des Principes fondamentaux;

e) Est convenue qu'il était souhaitable de procéder périodiquement à un examen de l'application des Principes par les États Membres, et a prié la Division de statistique de lancer un tel examen et de lui en communiquer les résultats avant 2014;

f) A recommandé que l'application des Principes fondamentaux fasse l'objet d'évaluations régionales, et demandé à la Division de statistique, aux commissions régionales et aux autres organismes compétents d'aider les États Membres à appliquer lesdits principes;

g) A prié la Division de statistique de soumettre les Principes fondamentaux, ainsi que leur préambule convenablement révisé, à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social pour approbation avant 2014 et de continuer à faciliter, à l'aide des moyens appropriés, la reconnaissance et l'adoption des Principes fondamentaux au plus haut niveau politique dans les pays;

h) A encouragé la promotion des Principes fondamentaux et l'adhésion à ceux-ci auprès d'un large public de manière que les parties prenantes prennent conscience des avantages qui leur sont associés.

¹⁶ Voir E/CN.3/2011/17.

42/112

Renforcement des capacités statistiques

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur le renforcement des capacités statistiques¹⁷;

b) A remercié la Division de statistique pour le travail qu'elle a accompli en matière de renforcement des capacités statistiques dans les pays en développement;

c) A demandé à la Division de statistique de consulter davantage les États Membres afin de déterminer leurs nouveaux besoins en matière de formation;

d) S'est dite consciente que le renforcement des capacités statistiques faisait intervenir de nombreux partenaires nationaux et internationaux, et a encouragé tous les partenaires à apporter leur concours à cette entreprise et à coordonner leur action;

e) A salué les importants travaux qu'ont engagés l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique et d'autres centres de formation nationaux et régionaux, remercié les gouvernements concernés de leur soutien et encouragé les centres de formation à coordonner davantage leurs activités;

f) A noté avec satisfaction qu'un nombre croissant d'États avaient proposé d'aider les autres pays à renforcer leurs capacités statistiques, et les a encouragés à poursuivre dans cette voie;

g) S'est félicitée de l'organisation, à l'occasion du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement, qui devrait se tenir à Busan (République de Corée) en novembre 2011, d'une manifestation sur la stratégie de renforcement des capacités statistiques visant à définir un plan d'action pour l'avenir, et a demandé à la Banque mondiale de lui faire rapport, à sa quarante-troisième session, sur cette initiative et sur les progrès accomplis dans l'application du Plan d'action de Marrakech pour la statistique.

42/113

Développement des statistiques régionales en Asie occidentale

La Commission de statistique :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale sur le développement des statistiques régionales en Asie occidentale¹⁸;

b) S'est félicitée des efforts entrepris pour développer les statistiques dans la région, mais a toutefois noté qu'il restait fort à faire pour asseoir cette activité dans la région;

c) A constaté qu'il importait que les différents organismes œuvrant dans le domaine des statistiques dans la région coordonnent leur action, et a demandé

¹⁷ E/CN.3/2011/18.

¹⁸ E/CN.3/2011/20.

instamment à la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale de renforcer son rôle en la matière;

d) A pris acte de l'initiative visant à mettre au point une stratégie régionale, et dit qu'elle attendait avec intérêt d'être informée une fois que celle-ci serait prête;

e) A prié les partenaires de développement d'apporter tout leur concours, en collaboration avec des entités régionales telles que l'Institut arabe de formation et de recherches statistiques, aux efforts de renforcement des capacités des pays de la région.

42/114

Questions relatives au programme (Division de statistique de l'ONU)

La Commission de statistique a pris acte du rapport oral qu'a présenté le Directeur de la Division de statistique de l'ONU sur les activités, projets et priorités actuels de la Division. Elle a tout particulièrement pris note du document de séance¹⁹ contenant le programme de travail provisoire de la Division de statistique de l'ONU pour l'exercice biennal 2012-2013. Elle a également approuvé les modifications apportées à la liste des produits prévus dans le programme de l'exercice en cours (2010-2011), qui figure à l'annexe de ce document de séance, et autorisé le Bureau à approuver les modifications qui deviendraient nécessaires dans le courant de l'année 2011.

42/115

Points pour information

La Commission a pris acte des rapports suivants :

Rapport du Secrétaire général sur le Programme mondial de statistiques ventilées par sexe²⁰

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe des Amis de la présidence sur les indicateurs de la violence à l'égard des femmes²¹

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'Oslo sur les statistiques énergétiques²²

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle²³

Rapport du Secrétaire général sur les recensements de la population et des logements²⁴

¹⁹ Voir E/CN.3/2011/CRP.2, disponible en anglais à l'adresse <http://unstats.un.org/unsd/statcom/doc11/2011-crp2-UNSDPro-e.pdf>.

²⁰ E/CN.3/2011/4.

²¹ E/CN.3/2011/5.

²² E/CN.3/2011/9.

²³ E/CN.3/2011/19.

²⁴ E/CN.3/2011/21.

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques sanitaires²⁵

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur les statistiques de l'éducation²⁶

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe des Amis de la présidence sur les statistiques agricoles²⁷

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Wiesbaden sur les registres d'entreprises²⁸

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation mondiale sur les statistiques du tourisme²⁹

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix³⁰

Rapport intérimaire du Secrétaire général sur la révision du Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement³¹

Rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité de coordination des activités de statistique³²

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité de coordination des activités de statistique sur l'élaboration d'un inventaire des normes statistiques mondiales³³

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale chargée de définir des normes d'échange de données et de métadonnées³⁴

Note du Secrétaire général sur les décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social qui concernent les travaux de la Commission de statistique³⁵

Rapport du Secrétaire général sur les cadres nationaux d'assurance de la qualité³⁶

Rapport du Secrétaire général sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale³⁷

Rapport de la France sur la mesure de la performance économique et du progrès social³⁸

²⁵ E/CN.3/2011/22.

²⁶ E/CN.3/2011/23.

²⁷ E/CN.3/2011/24.

²⁸ E/CN.3/2011/25.

²⁹ E/CN.3/2011/26.

³⁰ E/CN.3/2011/27.

³¹ E/CN.3/2011/28.

³² E/CN.3/2011/29.

³³ E/CN.3/2011/30.

³⁴ E/CN.3/2011/31.

³⁵ E/CN.3/2011/32.

³⁶ E/CN.3/2011/33.

³⁷ E/CN.3/2011/34.

³⁸ E/CN.3/2011/35.

Chapitre II

Questions soumises à la Commission pour examen et décision

A. Journée mondiale de la statistique

1. La Commission a examiné le point 3 a) de son ordre du jour à ses 1^{re} et 6^e séances, les 22 et 25 février 2011. À sa 1^{re} séance, le 22 février, elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur la Journée mondiale de la statistique (E/CN.3/2011/2), et le Directeur de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies a fait une déclaration liminaire.

2. À la 1^{re} séance, les représentants du Maroc, du Suriname, du Cameroun, de la Chine, des États-Unis d'Amérique, du Togo, du Japon et de l'Allemagne, ainsi que les observateurs de la République dominicaine, du Sénégal, de l'Afrique du Sud, du Cap-Vert, de l'Iran (République islamique d'), de la Suisse, de l'Inde, des Philippines, de la Nouvelle-Zélande, des Bahamas, du Nigéria, de la République-Unie de Tanzanie, de l'Algérie et du Samoa, ont fait une déclaration. L'observateur de la Palestine a également fait une déclaration.

3. À la même séance, le représentant de l'Institut international de statistique a fait une déclaration.

4. Toujours à la 1^{re} séance, le Directeur de la Division de statistique a fait des observations finales.

Décision prise par la Commission

5. À sa 6^e séance, le 25 février, la Commission était saisie d'un document de travail contenant un projet de décision que le Rapporteur avait présenté pour adoption au titre du point 3 a) de l'ordre du jour. Elle a adopté le projet de décision tel qu'il avait été modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision 42/101).

B. Examen du programme : statistiques ventilées par sexe

6. La Commission a examiné le point 3 b) de son ordre du jour à ses 1^{re}, 2^e et 6^e séances, les 22 et 25 février 2010. À ses 1^{re} et 2^e séances, le 22 février, elle était saisie du rapport du Service de statistique du Ghana sur les statistiques ventilées par sexe (E/CN.3/2011/3), du rapport du Secrétaire général sur le Programme mondial de statistiques ventilées par sexe (E/CN.3/2011/4) et de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe des Amis de la présidence de la Commission de statistique des Nations Unies sur les indicateurs de la violence à l'égard des femmes (E/CN.3/2011/5). À la 1^{re} séance, l'observateur du Ghana a fait un exposé liminaire. Aux 1^{re} et 2^e séances, les représentants de la Chine, du Suriname, de l'Italie, de la Norvège, du Japon, de l'Allemagne, du Cameroun et du Maroc et les observateurs de l'Égypte, de la Suisse, de la Suède, de Sri Lanka, des Philippines, de l'Ukraine, de la République de Corée, de l'Arabie saoudite, de l'Afrique du Sud et de la République-Unie de Tanzanie ont fait une déclaration. L'observateur de la Palestine a également fait une déclaration.

7. À la même séance, les représentants de la Commission économique pour l'Afrique, de la Commission économique pour l'Europe et de la Communauté des Caraïbes ont fait une déclaration.

8. Toujours à la 2^e séance, le Directeur de la Division de statistique a fait des observations finales.

Décision prise par la Commission

9. À sa 6^e séance, le 25 février, la Commission était saisie d'un document de travail contenant un projet de décision que le Rapporteur avait présenté pour adoption au titre du point 3 b) de l'ordre du jour et qu'elle a adopté (voir chap. I, sect. B, décision 42/102).

C. Comptabilité nationale

10. La Commission a examiné le point 3 c) de son ordre du jour à ses 2^e et 6^e séances, les 22 et 25 février. À sa deuxième séance, le 22 février, la Commission a été saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale (E/CN.3/2011/6).

11. À la 2^e séance, le Chef du Service des statistiques économiques de la Division de statistique a fait une déclaration liminaire, et les représentants d'Oman, de la Chine, de l'Australie, des États-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la Colombie, du Cameroun et de l'Italie, ainsi que les observateurs de la République de Corée, du Sénégal, de la Mongolie, du Danemark, des Philippines, du Brésil, de Sainte-Lucie, de l'Ukraine, de la France, de Sri Lanka, de l'Iran (République islamique d'), de la Jordanie, de l'Arabie saoudite et du Kazakhstan, ont fait une déclaration.

12. À la même séance, les représentants de la Communauté d'États indépendants, de la Banque africaine de développement, de la Commission économique pour l'Afrique et du Fonds monétaire international ont fait une déclaration.

13. À la 2^e séance également, le Directeur de la Division de statistique a fait des observations finales.

Décision prise par la Commission

14. À sa 6^e séance, le 25 février, la Commission était saisie d'un document de travail contenant un projet de décision que le Rapporteur avait présenté pour adoption au titre du point 3 c) de son ordre du jour et qu'elle a adopté (voir chap. I, sect. B, décision 42/103).

D. Comptabilité économique et environnementale

15. La Commission a examiné le point 3 d) de son ordre du jour à ses 2^e et 6^e séances, les 22 et 25 février. À sa 2^e séance, le 22 février, la Commission était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité d'experts sur la comptabilité économique et environnementale (E/CN.3/2011/7). Des

déclarations liminaires ont été faites par le Chef du Service des statistiques économiques de la Division de statistique et le représentant de l'Australie.

16. À la 2^e séance, les représentants de l'Italie, de la Lituanie, des États-Unis d'Amérique, du Suriname, du Mexique et de l'Allemagne, ainsi que les observateurs de l'Égypte, des Philippines, du Danemark et de l'Arabie saoudite, ont fait une déclaration.

17. À la même séance, le représentant de l'Union européenne a fait une déclaration.

18. À la 2^e séance également, le Directeur de la Division de statistique a fait des observations finales.

Décision prise par la Commission

19. À sa 6^e séance, le 26 février, la Commission était saisie d'un document de travail contenant un projet de décision que le Rapporteur avait présenté pour adoption au titre du point 3 d) de son ordre du jour. Elle a adopté le projet de décision tel qu'il avait été modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision 42/104).

E. Statistiques de l'énergie

20. La Commission a examiné le point 3 e) de son ordre du jour à ses 2^e et 6^e séances, les 22 et 25 février 2011. À sa 2^e séance, le 22 février, la Commission était saisie du rapport du Secrétaire général sur les statistiques de l'énergie (E/CN.3/2011/8), et le Chef de la Section des statistiques de l'énergie et de l'industrie de la Division de statistique a fait une déclaration liminaire.

21. À la 2^e séance, les représentants de la Norvège, des Pays-Bas, de la Fédération de Russie, du Japon et de l'Australie et les observateurs de l'Iraq, du Niger, de la République-Unie de Tanzanie et de l'Iran (République islamique d') ont fait une déclaration.

22. À la même séance, les représentants de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, de l'Agence internationale de l'énergie et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont fait une déclaration.

23. Toujours à la 2^e séance, le Directeur de la Division de statistique a fait des observations finales.

Décision prise par la Commission

24. À sa 6^e séance, le 25 février, la Commission était saisie d'un document de travail contenant un projet de décision que le Rapporteur avait présenté pour adoption au titre du point 3 e) de son ordre du jour. Elle a adopté le projet de décision tel qu'il avait été modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision 42/105).

F. Statistiques économiques intégrées

25. La Commission a examiné le point 3 f) de son ordre du jour à ses 2^e, 3^e et 6^e séances, les 22, 23 et 25 février 2011. À sa 2^e séance, le 22 février, elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport des Amis de la présidence sur les statistiques économiques intégrées (E/CN.3/2011/10); le Chef du Service des statistiques économiques de la Division de statistique et le représentant des États-Unis d'Amérique ont fait des déclarations liminaires.

26. À la 2^e séance, les représentants de la Chine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ainsi que l'observateur de la Nouvelle-Zélande, ont fait une déclaration.

27. À la 3^e séance, le 23 février, les représentants du Japon, de l'Australie et du Suriname, ainsi que les observateurs de la Mongolie, de la Finlande, de l'Iran (République islamique d'), du Canada, de la Jordanie et de l'Ukraine, ont fait une déclaration.

28. À la même séance, les représentants de l'Union européenne, du Fonds monétaire international et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ont fait une déclaration.

29. À la 3^e séance également, le Directeur de la Division de statistique a fait des observations finales.

Décision prise par la Commission

30. À sa 6^e séance, le 25 février, la Commission était saisie d'un document de travail contenant un projet de décision que le Rapporteur avait présenté pour adoption au titre du point 3 f) de son ordre du jour. Elle a adopté le projet de décision tel qu'il avait été modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision 42/106).

G. Indicateurs économiques à court terme

31. La Commission a examiné le point 3 g) de son ordre du jour à ses 3^e et 6^e séances, les 23 et 25 février 2011. À sa 3^e séance, le 23 février, elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les indicateurs économiques à court terme (E/CN.3/2011/11). Le Chef du Service des statistiques économiques de la Division de statistique a fait une déclaration liminaire.

32. À la 3^e séance, les représentants de la Colombie, du Japon, d'Oman, du Soudan, du Suriname, des États-Unis d'Amérique, de l'Italie, de la Fédération de Russie, de la Norvège et de la Chine, ainsi que les observateurs de l'Iran (République islamique d'), de l'Indonésie, des Philippines, de l'Afrique du Sud, du Brésil, de la Suisse, du Niger, du Ghana et de la République-Unie de Tanzanie, ont fait une déclaration.

33. À la même séance, les représentants de l'Union européenne, de l'Organisation de coopération et de développement économiques et de la Commission économique pour l'Europe ont fait une déclaration.

34. Toujours à la 3^e séance, le Directeur de la Division de statistique a fait des observations finales.

Décision prise par la Commission

35. À sa 6^e séance, le 25 février, la Commission était saisie d'un document de travail contenant un projet de décision que le Rapporteur avait présenté pour adoption au titre du point 3 g) de son ordre du jour. Elle a adopté le projet de décision tel qu'il avait été modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision 42/107).

H. Programme de comparaison internationale

36. La Commission a examiné le point 3 h) de son ordre du jour à ses 3^e et 6^e séances, les 23 et 25 février 2011. À sa 3^e séance, le 23 février, elle était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Banque mondiale sur le Programme de comparaison internationale (E/CN.3/2011/12), et le représentant de la Banque mondiale a fait une déclaration liminaire.

37. À la 3^e séance, les représentants du Suriname, de la Chine, de la Fédération de Russie, d'Oman, de l'Italie et de l'Australie, ainsi que les observateurs de l'Égypte, de l'Afrique du Sud, de la Mongolie, de Sri Lanka, de Sainte-Lucie, de l'Inde, de l'Indonésie et de l'Arabie saoudite, ont fait une déclaration.

38. À la même séance, les représentants de la Communauté d'États indépendants, de la Banque africaine de développement et de la Communauté des Caraïbes ont fait une déclaration.

39. Toujours à la 3^e séance, le Directeur de la Division de statistique a fait des observations finales.

Décision prise par la Commission

40. À sa 6^e séance, le 25 février, la Commission était saisie d'un document de travail contenant un projet de décision que le Rapporteur avait présenté pour adoption au titre du point 3 h) de son ordre du jour. Elle a adopté le projet de décision tel qu'il avait été modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision 42/108).

I. Indicateurs de développement

41. La Commission a examiné le point 3 i) de son ordre du jour à ses 4^e et 6^e séances, les 23 et 25 février 2011. À sa 4^e séance, le 23 février, la Commission était saisie du rapport du Secrétaire général sur les indicateurs de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement (E/CN.3/2011/13) et a entendu une déclaration liminaire du Chef de la Section de la planification et du développement des statistiques de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies.

42. À la 4^e séance, des déclarations ont été faites par les représentants des États suivants : Bélarus, Allemagne, Oman et Australie, ainsi que par les observateurs des

États suivants : Afrique du Sud, République dominicaine, Iran (République islamique d'), Mongolie, Inde et Philippines. L'observateur de la Palestine a également fait une déclaration.

43. À la même séance, le Directeur de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies a présenté ses conclusions.

Décision prise par la Commission

44. À sa 6^e séance, le 25 février, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur avait présenté pour adoption au titre du point 3 i) de l'ordre du jour et qu'elle a adopté, tel qu'il avait été modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision 42/109).

J. Statistiques du développement humain

45. La Commission a examiné le point 3 j) de son ordre du jour à ses 4^e, 5^e et 6^e séances, les 23, 24 et 25 février 2011. À sa 4^e séance, le 23 février, la Commission était saisie de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau de la Commission de statistique sur les statistiques du développement humain (E/CN.3/2011/14), la note du Secrétaire général transmettant le Rapport du Programme des Nations Unies pour le développement sur les statistiques du développement humain (E/CN.3/2011/15) et la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Brésil, du Maroc et de l'Afrique du Sud sur les préoccupations exprimées par les États Membres au sujet des indicateurs publiés par les organismes des Nations Unies (E/CN.3/2011/16). Le Directeur de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, les représentants de l'Australie et du Maroc, les observateurs du Brésil et de l'Afrique du Sud et le représentant du Programme des Nations Unies pour le développement ont fait des déclarations liminaires.

46. À la 4^e séance, l'observateur de Cuba a fait une déclaration.

47. À la 5^e séance, le 24 février, des déclarations ont été faites par les représentants des États suivants : Colombie, Fédération de Russie, Pays-Bas, Oman, Chine, Suriname, Bélarus, Italie, Lituanie, Mexique, Cameroun, Soudan, Allemagne, Australie, États-Unis d'Amérique et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ainsi que par les observateurs des États suivants : Cuba, France, Sénégal, République dominicaine, Mongolie, Jordanie, Arabie saoudite, Iran (République islamique d'), Turquie, Cap-Vert, Venezuela (République bolivarienne du), Samoa, Sainte-Lucie, Canada, Paraguay, Bahamas, République de Corée, Afrique du Sud, Inde, Nouvelle-Zélande, Argentine, Suisse et Slovaquie. L'observateur de la Palestine a également fait une déclaration.

48. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Union européenne, de la Communauté des Caraïbes et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

49. Toujours à la 5^e séance, le Directeur de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies a présenté ses conclusions, à l'issue desquelles les représentants du Maroc et de l'Italie ont fait des déclarations.

Décision prise par la Commission

50. À la 6^e séance, le 25 février, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur avait présenté pour adoption au titre du point 3 j) de l'ordre du jour et qu'elle a adopté (voir chap. I, sect. B, décision 42/110).

K. Application des principes fondamentaux de la statistique officielle

51. La Commission a examiné le point 3 k) de son ordre du jour à ses 3^e, 4^e et 6^e séances, les 23 et 25 février 2011. À sa 3^e séance, le 23 février, la Commission était saisie du Rapport du Secrétaire général sur l'application des principes fondamentaux de la statistique officielle (E/CN.3/2011/17), et le Directeur de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies ainsi que le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont fait des déclarations liminaires.

52. À la 3^e séance, des déclarations ont été faites par les représentants des États suivants : Maroc, Italie, Colombie, Fédération de Russie et Pays-Bas.

53. À la 4^e séance, le 23 février, des déclarations ont été faites par les représentants des États suivants : Japon, Allemagne, États-Unis d'Amérique, Mexique et Soudan, et par les observateurs des États suivants : Afrique du Sud, Tunisie, République de Moldova, République de Corée, Inde, République dominicaine, Irlande, Kazakhstan, Finlande, Timor-Leste et Philippines. L'observateur de la Palestine a également fait une déclaration.

54. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de la Commission économique et sociale pour l'Afrique occidentale, de l'Union européenne, de l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne, du Fonds monétaire international et de l'Institut international de statistique.

55. Toujours à la 4^e séance, le Directeur de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies a présenté ses conclusions, à l'issue desquelles le représentant de la Colombie et l'observateur de l'Afrique du Sud ont fait des déclarations.

Décision prise par la Commission

56. À sa 6^e séance, le 25 février, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur avait présenté pour adoption au titre du point 3 k) de l'ordre du jour et qu'elle a adopté, tel qu'il avait été modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision 42/111).

L. Renforcement des capacités statistiques

57. La Commission a examiné le point 3 l) de son ordre du jour à ses 4^e et 6^e séances, les 23 et 25 février 2011. À sa 4^e séance, le 23 février, la Commission était saisie du rapport du Secrétaire général sur le renforcement des capacités

statistiques (E/CN.3/2011/18), et le Chef du Service des statistiques du commerce de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies a fait une déclaration liminaire.

58. À la 4^e séance, des déclarations ont été faites par les représentants des États suivants : Arménie, Chine, Japon, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Mexique, et par les observateurs des États suivants : Iran (République islamique d'), République dominicaine, Mongolie, Afrique du Sud, Tadjikistan, République démocratique populaire lao, Égypte, Inde, Kazakhstan, Éthiopie, République-Unie de Tanzanie et Timor Leste.

59. À la même séance, les représentants de la Banque mondiale et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique ont fait des déclarations.

60. Toujours à la 4^e séance, le Directeur de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies a présenté ses conclusions.

Décision prise par la Commission

61. À sa 6^e séance, le 25 février, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur avait présenté pour adoption au titre du point 3 l) de l'ordre du jour.

62. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision, tel qu'il avait été modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision 42/112).

M. Développement des statistiques régionales en Asie occidentale

63. La Commission a examiné le point 3 m) de son ordre du jour à ses 5^e et 6^e séances, les 24 et 25 février 2011. Elle était saisie de la note du Secrétaire générale transmettant le rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale sur le développement de statistiques régionales en Asie occidentale (E/CN.3/2011/20).

64. À la 5^e séance, le 24 février, le représentant de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale a fait une déclaration liminaire.

65. À la même séance, le représentant du Liban a fait une déclaration.

66. Toujours à la 5^e séance, le Directeur de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies a présenté ses conclusions.

Décision prise par la Commission

67. À sa 6^e séance, le 25 février, la Commission était saisie d'un document contenant un projet de décision que le Rapporteur avait présenté pour adoption au titre du point 3 m) de l'ordre du jour.

68. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision, tel qu'il avait été modifié au cours du débat (voir chap. I, sect. B, décision 42/113).

Chapitre III

Questions soumises pour information

1. La Commission a examiné le point 4 de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 24 février 2011.
2. À la 5^e séance, le 24 février, les représentants du Japon et de l'Italie ainsi que les observateurs de l'Afrique du Sud, du Turkménistan, du Paraguay, du Brésil, du Pakistan, du Cap-Vert, de la République-Unie de Tanzanie, de la Malaisie et du Timor-Leste ont fait des déclarations concernant le point 4 de l'ordre du jour.
3. À la même séance, le représentant de l'Organisation de coopération et de développement économiques a fait une déclaration.

A. Recensements de la population et des logements

Décision prise par la Commission

4. La Commission a examiné le point 4 a) de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 24 février 2011. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les recensements de la population et des logements (E/CN.3/2011/21).
5. À sa 5^e séance, le 24 février, la Commission a pris note du rapport du Secrétaire général sur les recensements de la population et des logements (E/CN.3/2011/21) (voir chap. I, sect. B, décision 42/115).

B. Statistiques sanitaires

Décision prise par la Commission

6. La Commission a examiné le point 4 b) de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 24 février 2011. Elle était saisie de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques sanitaires (E/CN.3/2011/22).
7. À sa 5^e séance, le 24 février, la Commission a pris acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques sanitaires (E/CN.3/2011/22) (voir chap. I, sect. B, décision 42/115).

C. Statistiques de l'éducation

Décision prise par la Commission

8. La Commission a examiné le point 4 c) de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 24 février 2011. Elle était saisie de la note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur les statistiques de l'éducation (E/CN.3/2010/23).
9. À sa 5^e séance, le 24 février, la Commission a pris acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour

l'éducation, la science et la culture sur les statistiques de l'éducation (E/CN.3/2011/23) (voir chap. I, sect. B, décision 42/115).

D. Statistiques agricoles

Décision prise par la Commission

10. La Commission a examiné le point 4 d) de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 24 février 2011. Elle était saisie de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe des Amis de la présidence sur les statistiques agricoles (E/CN.3/2011/24).

11. À sa 5^e séance, le 24 février, la Commission a pris acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe des Amis de la présidence sur les statistiques agricoles (E/CN.3/2011/24) (voir chap. I, sect. B, décision 42/115).

E. Registres d'entreprises

Décision prise par la Commission

12. La Commission a examiné le point 4 e) de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 24 février 2011. Elle était saisie de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Wiesbaden sur les registres d'entreprises (E/CN.3/2011/25).

13. À sa 5^e séance, le 24 février, la Commission a pris acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Wiesbaden sur les registres d'entreprises (E/CN.3/2011/25) (voir chap. I, sect. B, décision 42/115).

F. Statistiques du tourisme

Décision prise par la Commission

14. La Commission a examiné le point 4 f) de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 24 février 2011. Elle était saisie de la note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation mondiale du tourisme sur les statistiques du tourisme (E/CN.3/2011/26).

15. À sa 5^e séance, le 24 février, la Commission a pris acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation mondiale du tourisme sur les statistiques du tourisme (E/CN.3/2011/26) (voir chap. I, sect. B, décision 42/115).

G. Statistiques des prix

Décision prise par la Commission

16. La Commission a examiné le point 4 g) de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 24 février 2011. Elle était saisie de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix (E/CN.3/2011/27).

17. À sa 5^e séance, le 24 février, la Commission a pris acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix (E/CN.3/2011/27) (voir chap. I, sect. B, décision 42/115).

H. Statistiques de l'environnement

Décision prise par la Commission

18. La Commission a examiné le point 4 h) de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 24 février 2011. Elle était saisie du rapport intérimaire du Secrétaire général sur la révision du Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement (E/CN.3/2011/28).

19. À sa 5^e séance, le 24 février, la Commission a pris note du rapport intérimaire du Secrétaire général sur la révision du Cadre pour le développement des statistiques de l'environnement (E/CN.3/2011/28) (voir chap. I, sect. B, décision 42/115).

I. Coordination et intégration des programmes statistiques

Décision prise par la Commission

20. La Commission a examiné le point 4 i) de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 24 février 2011. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité de coordination des activités de statistique (E/CN.3/2011/29).

21. À sa 5^e séance, le 24 février, la Commission a pris note du rapport du Secrétaire général sur les travaux du Comité de coordination des activités de statistique (E/CN.3/2011/29) (voir chap. I, sect. B, décision 42/115).

J. Inventaire des normes statistiques mondiales

Décision prise par la Commission

22. La Commission a examiné le point 4 j) de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 24 février 2011. Elle était saisie de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité de coordination des activités statistiques sur l'élaboration d'un inventaire des normes statistiques mondiales (E/CN.3/2011/30).

23. À sa 5^e séance, le 24 février, la Commission a pris acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité de coordination des activités de statistique sur l'élaboration d'un inventaire des normes statistiques mondiales (E/CN.3/2011/30) (voir chap. I, sect. B, décision 42/115).

K. Normes ouvertes communes d'échange et de mise en commun des données et métadonnées

Décision prise par la Commission

24. La Commission a examiné le point 4 k) de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 24 février 2011. Elle était saisie de la note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale chargée de définir des normes d'échange de données et de métadonnées (E/CN.3/2011/31).

25. À sa 5^e séance, le 24 février, la Commission a pris acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Équipe spéciale chargée de définir des normes d'échange de données et de métadonnées (E/CN.3/2011/31) (voir chap. I, sect. B, décision 42/115).

L. Suite donnée aux décisions de politique générale du Conseil économique et social

Décision prise par la Commission

26. La Commission a examiné le point 4 l) de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 24 février 2011. Elle était saisie de la note du Secrétaire général sur les décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social qui concernent les travaux de la Commission de statistique (E/CN.3/2011/32).

27. À sa 5^e séance, le 24 février, la Commission a pris acte de la note du Secrétaire général sur les décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social qui concernent les travaux de la Commission de statistique (E/CN.3/2011/32) (voir chap. I, sect. B, décision 42/115).

M. Cadres nationaux d'assurance de la qualité

Décision prise par la Commission

28. La Commission a examiné le point 4 m) de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 24 février 2011. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les cadres nationaux d'assurance de la qualité (E/CN.3/2011/33).

29. À sa 5^e séance, le 24 février, la Commission a pris note du rapport du Secrétaire général sur les cadres nationaux d'assurance de la qualité (E/CN.3/2011/33) (voir chap. I, sect. B, décision 42/115).

N. Gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

Décision prise par la Commission

30. La Commission a examiné le point 4 n) de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 24 février 2011. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (E/CN.3/2011/34).

31. À sa 5^e séance, le 24 février, la Commission a pris note du rapport du Secrétaire général sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (E/CN.3/2011/34) (voir chap. I, sect. B, décision 42/115).

O. Mesure de la performance économique et du progrès social

Décision prise par la Commission

32. La Commission a examiné le point 4 o) de son ordre du jour à sa 5^e séance, le 24 février 2011. Elle était saisie de la note du Secrétaire général transmettant le rapport de la France sur la mesure de la performance économique et du progrès social (E/CN.3/2011/35).

33. À sa 5^e séance, le 24 février, la Commission a pris acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport de la France sur la mesure de la performance économique et du progrès social (E/CN.3/2011/35) (voir chap. I, sect. B, décision 42/115).

Chapitre IV

Questions relatives aux programmes (Division de statistique de l'ONU)

1. La Commission a examiné le point 5 de son ordre du jour à sa 6^e séance, le 25 février 2011. Elle était saisie du projet de programme de travail de la Division de statistique de l'ONU pour l'exercice biennal 2012-2013 (E/CN.3/2011/CRP.2) et a entendu un rapport présenté oralement par le Directeur de la Division au sujet des activités actuelles et des plans et priorités de celle-ci.
2. À la 6^e séance, le 25 février, des déclarations ont été faites par les représentants de l'Afrique du Sud et du Brésil.

Décision prise par la Commission

3. À sa 6^e séance, le 25 février, la Commission a pris note du rapport oral du Directeur de la Division de statistique de l'ONU. Elle a en particulier pris note du projet de programme de travail de la Division de statistique pour l'exercice biennal 2012-2013 (E/CN.3/2011/CRP.2) et approuvé les modifications apportées au programme de travail de la Division pour 2010-2011, autorisant le Bureau à approuver, au besoin, toute autre modification (voir chap. I, sect. B, décision 42/114).

Chapitre V

Ordre du jour provisoire et dates de la quarante-troisième session de la Commission

1. La Commission a examiné le point 6 de son ordre du jour à sa 6^e séance, le 25 février 2011. Elle était saisie des documents suivants qui lui ont été présentés par le Chef du Service des services statistiques de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies :

a) Ordre du jour provisoire et documentation de la quarante-troisième session de la Commission (E/CN.3/2011/L.2);

b) Note du Secrétariat présentant le projet de programme de travail pluriannuel de la Commission de statistique pour la période 2011-2014 (E/CN.3/2011/36).

2. À la 6^e séance, le 25 février, le représentant des États-Unis d'Amérique et l'observateur de la République dominicaine ont fait des déclarations.

Décision prise par la Commission

3. À sa 6^e séance, le 25 février, la Commission a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa quarante-troisième session et chargé le Bureau de le rationaliser et d'y mettre la dernière main. Elle a aussi décidé de recommander au Conseil économique et social de l'approuver (voir chap. I, sect. A).

4. À la même séance, la Commission a décidé de recommander au Conseil d'approuver les dates de sa quarante-troisième session qui se tiendra du 28 février au 2 mars 2012 (voir chap. I, sect. A).

5. À sa 6^e séance également, la Commission a approuvé son projet de programme de travail pluriannuel pour 2011-2014.

Chapitre VI

Rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante-deuxième session

1. La Commission a examiné le point 7 de son ordre du jour à sa 6^e séance, le 25 février 2011.
2. À la 6^e séance, le 25 février, le Rapporteur a présenté le projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante-deuxième session (E/CN.3/2011/L.3) et un document interne contenant les projets de décision.
3. À la même séance, les représentants de l'Australie, de la Colombie, de l'Italie, du Japon, du Suriname, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique, de l'Allemagne, du Mexique, du Maroc et des Pays-Bas, ainsi que les observateurs du Canada, de Cuba, de la Finlande, de l'Iraq, de l'Iran (République islamique d'), des Philippines, de l'Afrique du Sud, de la Jordanie, du Brésil, de la Suède, de la Nouvelle-Zélande, de Sainte-Lucie et de la République-Unie de Tanzanie ont fait des déclarations concernant le texte du document interne.
4. À la 6^e séance également, les représentants du Fonds monétaire international, de l'Union européenne, de la Commission économique pour l'Europe et de l'Institut international de statistique ont fait des déclarations.
5. À la même séance, le Directeur de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies a répondu aux questions soulevées lors des débats.

Décision prise par la Commission

6. À sa 6^e séance, le 25 février, la Commission a adopté le projet de rapport, y compris les projets de décision qui y figuraient, tel que révisé oralement, et chargé le Rapporteur de le rationaliser et d'y mettre la dernière main. Après l'adoption du projet de rapport, le Président a fait une déclaration.

Chapitre VII

Organisation de la session

A. Ouverture et durée

1. La Commission de statistique a tenu sa quarante-deuxième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 22 au 25 février 2011. La session a comporté 6 séances (1^{re} à 6^e).

B. Participation

2. Les représentants de 24 États membres de la Commission ont participé à la session. Des observateurs d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies et d'États non membres ainsi que des représentants d'organismes des Nations Unies et des observateurs d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales et d'autres organisations étaient également présents. La liste des participants a été publiée sous la cote E/CN.3/2011/INF/1.

C. Élection des membres du Bureau

3. À sa 1^{re} séance, le 22 février 2011, la Commission a élu par acclamation les membres du Bureau ci-après :

Président :

Ali bin Mahboob Al-Raisi (Oman)

Vice-Présidents :

Brian Pink (Australie)

Eduardo Sojo Garza-Aldape (Mexique)

Alexander Surinov (Fédération de Russie)

Rapporteuse :

Anna N. Majelantle (Botswana)

D. Ordre du jour et organisation des travaux

4. À sa 1^{re} séance, le 22 février 2011, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire, tel que publié sous la cote E/CN.3/2011/1. Cet ordre du jour était le suivant :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Questions soumises à la Commission pour examen et décision :
 - a) Journée mondiale de la statistique;
 - b) Examen du programme : statistiques par sexe;
 - c) Comptabilité nationale;
 - d) Comptabilité économique et environnementale;

- e) Statistiques de l'énergie;
 - f) Statistiques économiques intégrées;
 - g) Indicateurs économiques à court terme;
 - h) Programme de comparaison internationale;
 - i) Indicateurs de développement;
 - j) Statistiques du développement humain;
 - k) Application des principes fondamentaux de la statistique officielle;
 - l) Renforcement des capacités statistiques;
 - m) Développement des statistiques régionales en Asie occidentale.
4. Questions soumises pour information :
- a) Recensements de la population et des logements;
 - b) Statistiques de la santé;
 - c) Statistiques de l'éducation;
 - d) Statistiques agricoles;
 - e) Registres d'entreprises;
 - f) Statistiques du tourisme;
 - g) Statistiques des prix;
 - h) Statistiques de l'environnement;
 - i) Coordination et intégration des programmes statistiques;
 - j) Inventaire des normes statistiques mondiales;
 - k) Normes ouvertes communes d'échange et de mise en commun des données et des métadonnées;
 - l) Suite donnée aux décisions de politique générale du Conseil économique et social;
 - m) Cadres nationaux d'assurance de la qualité;
 - n) Gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale;
 - o) Mesure de la performance économique et du progrès social.
5. Questions relatives aux programmes (Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies).
6. Ordre du jour provisoire et dates de la quarante-troisième session de la Commission.
7. Rapport de la Commission sur les travaux de sa quarante-deuxième session.
5. À la même séance, la Commission a approuvé l'organisation des travaux de la session, telle que modifiée oralement (E/CN.3/2011/L.1).

6. Également à la 1^{re} séance, la Commission a invité les organisations ci-après à participer, en qualité d'observateurs, à sa quarante-deuxième session : l'Agence internationale de l'énergie, la Communauté du Pacifique, l'Institut arabe de formation et de recherches statistiques, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe et l'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne.

E. Documentation

7. La liste des documents dont la Commission était saisie à sa quarante-deuxième session peut être consultée sur le site Web de la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies, à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/statcom/sc2011.htm>.

